

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France, SCDAD IdF,**  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

## Lettre d'information n° 24

**Mai 2020**

### **SOMMAIRE :**

- Dissolution de Terres Fertiles et remboursement des associés.
- La Ferme TERRES FERTILES et Terres de Liens. Message de bienvenue de Terre de Liens.
- PV de l'Assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2020.
- PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2020.

### **DISSOLUTION DE TERRES FERTILES, REMBOURSEMENT**

Dans la lettre 23 nous vous annonçons la signature de l'acte de vente des parcelles agricoles avec la Foncière Terre de Liens.

La phase suivante a été déterminée par les décisions des deux assemblées générales (ordinaire et extraordinaire) qui s'étaient tenues en Janvier 2020.

La première avait à valider l'exercice précédent et en plus à déterminer si une actualisation de la valeur de la part était possible.

La deuxième devait s'exprimer sur l'éventuelle dissolution anticipée de la société ainsi que sa mise en liquidation amiable.

Vous trouverez plus loin les PV de ces 2 assemblées et l'intégralité de leurs décisions (pour l'essentiel : revalorisation de la part à 60€ et dissolution anticipée avec liquidation amiable).

Nous sommes donc désormais dans cette étape de liquidation amiable. La mission du liquidateur amiable lui enjoint à réaliser l'actif de la société, à apurer le passif, à établir les comptes de liquidation et à clôturer les opérations de liquidation. A la fin de sa mission le liquidateur présentera les comptes de liquidation amiable, validés par une assemblée générale extraordinaire. Il est précisé que le liquidateur amiable ne perçoit aucun honoraire.

En ce qui concerne le remboursement : à ce jour environ 700 d'entre vous ont déjà été remboursés par virement bancaire grâce au Rib qu'ils nous avaient adressé auparavant.

**Nous attendons donc les Rib de ceux qui n'ont pas encore pu être remboursés.**

Nous redisons encore une fois que la législation n'autorise pas à affecter le montant des parts à d'autres destinataires que le propriétaire. Comme les montants non réclamés seront placés sous séquestre à la Caisse des Dépôts et Consignations (vers la fin Juin), et qu'à terme l'Etat les récupérera, il nous semble préférable que chacun récupère ses parts quitte à les réaffecter à une autre structure à commencer par Terre de Liens (Foncière ou Fondation).

Parallèlement nous continuons de rechercher activement ceux qui se sont éloignés en oubliant de nous communiquer leurs nouvelles coordonnées.

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France**, SCDAD IdF,  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

## **TERRES FERTILES CONTINUE AVEC TERRE DE LIENS : « LA FERME TERRES FERTILES »**

En rachetant les parcelles agricoles de Terres Fertiles cultivées en bio par l'EARL Vandame, Terre de Liens continuera de faire vivre ce projet collectif et citoyen de protection des terres agricoles sur le Plateau de Saclay, de promotion de l'agriculture biologique et des circuit-courts débuté en 2005.

Terre de Liens ayant choisi, avec notre accord, de nommer son projet « FERME TERRES FERTILES », c'est un grand plaisir d'apprendre la pérennisation de ce nom connu de tous, pour tous les membres de Terres Fertiles qui se sont impliqués dans ce projet.

Nous en remercions chaleureusement Terre de Liens et retransmettons ici le message de bienvenue adressé par Terre de Liens aux membres de Terres Fertiles :

*« Nous avons le plaisir de vous annoncer le démarrage du projet de la ferme "Terres Fertiles", ainsi que l'ouverture de la collecte pour accompagner le rachat de la ferme par Terre de Liens permettant de pérenniser la propriété collective de ces terres, et d'élargir le nombre de personnes concernées par cette acquisition.*

*Comme vous nous l'avez demandé à l'occasion de l'AG de Terres Fertiles, vous trouverez ici toutes les informations utiles pour rejoindre notre mouvement.*

*Aussi, nous tenons à vous souhaiter la bienvenue au sein de Terre de Liens, et avons la certitude que l'expérience et l'énergie partagées dans votre territoire sont une vraie richesse pour notre mouvement et pour le développement d'une agriculture biologique, citoyenne et solidaire dans notre région.*

### **PARTICIPER À L'ACHAT COLLECTIF DE CETTE FERME**

Il est possible de soutenir directement la « Ferme Terres Fertiles » nom donné au projet qui démarre à Terre de Liens, à partir de nos parcelles et qui pourrait s'élargir en participant à cet achat collectif.

Concrètement, vous pouvez acquérir une ou plusieurs parts à la Foncière Terre de Liens (104 €/part + frais de dossier). Toutes les informations à ce sujet sont disponibles ici : [>>>DEVENIR ACTIONNAIRE >>>ICI](#)

### **PARTICIPER A NOTRE ACTION COLLECTIVE**

Terre de Liens Île-de-France agit concrètement pour la préservation des terres agricoles dans notre région, et pour le développement d'une agriculture biologique et solidaire. Je vous invite à consulter notre dernier rapport d'activité ici pour en savoir plus !

Nous vous invitons à [adhérer à notre association](#) et à partager de nombreuses ressources et outils (formations, publications, outils de communication et de plaidoyer, etc ) pour renforcer votre action en faveur de la préservation des terres agricoles nourricières, et pour continuer à faire émerger une voix citoyenne quant à l'avenir de votre territoire.

**Pour aller plus loin, la création d'un groupe local Terre de Liens - Plateau de Saclay a été annoncée lors de l'AG de Terres Fertiles et se réunira à la rentrée 2020. Les personnes intéressées peuvent nous contacter à l'adresse : [infos@terresfertiles.com](mailto:infos@terresfertiles.com)**

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France, SCDAD IdF,**  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

### **19 janvier 2020**

Présents et représentés : 484 associés.

Le quorum (116 associés) étant atteint et largement dépassé, l'assemblée peut délibérer.

**Le gérant rappelle l'ordre du jour :**

- Rapport d'activité août 2018 - août 2019 (vote).
- Compte de résultats, Bilan financier, 2018-2019 (vote).
- Budget prévisionnel 2019-2020 (vote).
- Information sur les étapes futures concernant Terres Fertiles en 2020.
- Modalités d'actualisation du montant de la part et nouvelle valeur identifiée (vote).
- Election Conseil de Gérance et Gérant, (vote).

**Résumé des votes détaillés ci-dessous :**

- **Rapport d'activité août 2018 - août 2019 : approuvé à l'unanimité.**
- **Compte de résultat 2018-2019, Bilan 2018-2019 : approuvés à l'unanimité.**
- **Budget prévisionnel 2019-2019 : approuvé à l'unanimité.**
- **Modalité d'actualisation du montant de la part et nouvelle valeur identifiée : approuvée à l'unanimité.**
- **Election Conseil de Gérance et gérant : approuvée à l'unanimité.**

**Rapport d'activité 2018-2019 :**

- Constat des difficultés croissantes de fonctionnement à venir en raison du statut de société civile et de l'éloignement ou de la disparition de certains associés.
- Recueil d'avis juridiques.
- Recherche des solutions en Conseil de Gérance : constitution d'une association recevant des parts des associés, vente des parts, ventes des parcelles.
- Principe de la vente des parcelles retenu par le Conseil de Gérance à condition que ce soit à Terre de Liens, avec décision d'un sondage auprès des associés, et si résultat positif convocation de l'AGE compétente pour décision.
- Prise de contact avec Terre de Liens Ile de France en vue d'une cession.
- Réponse de principe positive sur une acquisition par la Foncière.
- Réalisation d'un questionnaire en ligne destiné aux associés à fins d'un sondage sur cette possibilité.
- Lettre d'infos aux associés n°20 février 2019 (CR de l'AG du 25.11.2018, exposé des difficultés rencontrées, information pour l'accès au sondage en ligne.
- Retour du sondage positif (99% de oui).
- Rencontre de la Safer Ile de France, études des démarches.
- Discussions avec la Safer sur le prix de vente aboutissant à un accord sur le montant de 150 000 €.
- Lancement du recueil des CNI (mars 2019).
- Début de la recherche par mail et téléphone d'un maximum d'associés qui ont perdu contact avec la société depuis l'origine en 2005.

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France**, SCDAD IdF,  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

- Engagement d'un avocat pour nous conseiller et nous accompagner auprès du tribunal de commerce, du notaire, ainsi que sur nos procédures, etc..
- AGE du 24 mai 2019 pour vote de la vente des parcelles, validation budgétaire, toilette statutaire (approbation à la quasi-unanimité, de 97 à 99%, selon les résolutions ; en particulier le principe de la vente est approuvé à 99%).
- Recueil de l'accord du locataire (EARL Vandame) renonçant à préempter l'acquisition.
- Signature de la promesse de vente avec la Safer Ile de France (fin juin 2019).
- Lettre d'infos aux associés n° 21 juin 2019 (PV de l'AGE du 24.05.2019).

Evènements et actions depuis septembre 2019 :

- Poursuite du recueil des CNI, très nombreuses relances individuelles.
- Poursuite de la recherche par mail et téléphone d'un maximum d'associés qui ont perdu contact depuis décembre 2005. Cette recherche se poursuit et donne des résultats permettant la récupération d'un certain nombre de coordonnées actualisées.
- Constat de l'insuffisance du recueil des CNI (environ 50%).
- Lettre d'infos aux associés n°22 (novembre 2019, information sur la vente, sur les AG à venir, sur les modalités de remboursement des parts à l'issue de la vente).
- Convocations aux AGO et AGE du 19.01.2020.
- Décision envisagée d'engager la phase de dissolution et liquidation amiable de la société.
- Vente des parcelles à la Foncière Terre de Liens programmée pour le 3 février 2020.

**Compte de résultat 2018-2019 :**

Réel 2018-2019	Euros	Exercice 2017-2018	Euros
<b>Recettes</b>	<b>2 857</b>	<b>Recettes</b>	<b>2 790</b>
Loyers	2832	Loyers	2790
Rembt taxe foncière	25		
<b>Dépenses</b>	<b>6 748</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1 968</b>
Fournitures admin	25	Fournitures admin	
Site OVH	72	Site OVH	72
Frais AGO	508	Frais d'assemblée	312
Frais AGE	1 502		
Frais sondage	523		
Assurance	606	Assurance	588
Frais financiers	64	Frais financiers	50
Impôts fonciers	1 148	Impôts fonciers	668
Rembts frais transport	190		
Honoraires avocat	1 800	Honoraires	
Dotation aux amortissements	257	Dotation aux amortissements	134
Divers (vidéo UASPS)	53		
Impôts sociétés 15%	0	Impôts sociétés 15%	145
<b>Résultats</b>	<b>- 3 891</b>	<b>Résultats</b>	<b>821</b>

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France, SCDAD IdF,**  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

**Bilan 2018-2019 :**

Actif	Montants	Passif	Montants
<b>Immobilisations</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Terrain	141 254	Capital social	150 110
Amort. et provisions	0	Report à nouveau	36 025
Titres NEF	90	Résultat de l'exercice	-3 891
SCI Gabveau	1 000		
<b>Comptes de tiers</b>		<b>Comptes de tiers</b>	
		Fournisseurs	
Autres créances (loyer)	2 836	Autres dettes (TF 2019; 8/12)	451
Produits à recevoir		Charges à payer	
Charges constatées d'avance			
<b>Comptes financiers</b>		Produits constatés d'avance	
Crédit coopératif	37 515		
<b>Total actif</b>	<b>182 695</b>	<b>Total passif</b>	<b>182 695</b>

**Budget prévisionnel 2019-2020 :**

Budget Prévisionnel	Exercice 2018-2019	Prévisionnel 2019-2020
<b>Recettes</b>	<b>2 836</b>	<b>1 181</b>
Loyers	2 836	1 181
<b>Dépenses</b>	<b>6 523</b>	<b>8 960</b>
Fournitures administratives	85	114
Frais d'assemblées	1 950	986
Rembts frais	190	1070
Site OVH + Mailjet	72	80
Frais d'actes et séquestre		1 992
Frais administratifs divers		1 400
Assurance	605	50
Honoraires avocat	1 800	1 600
Impôts fonciers	697	232
Frais financiers	64	250
Divers + sondage	576	
Dotations amortissements	484	0
Frais bancaires rembts associés		1 186
Impôts sociétés 15%	0	0
<b>Résultats</b>	<b>- 3 687</b>	<b>- 7 779</b>

**Informations sur les évènements concernant 2019-2020 :**

- Vente des parcelles à la Foncière Terre de Liens (3 février 2020).
- Dissolution de la société (vote par l'AGE qui suit).

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France, SCDAD IdF,**  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

- Liquidation amiable de la société (comptes et rapport du liquidateur).
- Nomination du gérant comme liquidateur amiable.
- Remboursements aux associés des parts conformément à la décision de l'AGO du 19.01.2020 sur la valeur de la part.
- Mise sous séquestre des montants non réclamés par les associés (auprès de la CDC, avec liste nominative).

### **Modalités nouvelles de calcul de la valeur de la part :**

Rappel des statuts :

L'évaluation de la valeur de la part est décidée en AGO (art. 10-3) et est basée sur l'indice Insee de l'augmentation des prix à la consommation. Elle ne peut y être supérieure.

Exposé des informations :

- Nombre de parts : 2 998.
- Valeur actuelle de la part : 50 €.
- Valeur actuelle du capital social  $2\,998 \times 50 \text{ €} = 149\,900 \text{ €}$
- Indice Insee (hors tabac) appliqué en 15<sup>ème</sup> année à la part = 60 €/part
- Avec une part à 60 €, le capital à rembourser devient :  $2\,998 \times 60 \text{ €} = 179\,880 \text{ €}$
- Capital actuel disponible :  
 $150\,000$  (vente parcelles) +  $36\,000$  (solde bancaire fin août 2019) +  $2\,800$  (loyer 2019 reçu depuis) =  $188\,800 \text{ €}$
- Solde post-remboursement des associés (60 €/part) = +  $8\,920 \text{ €}$
- BP exercice 2019-2020 = -  $7\,779 \text{ €}$
- Solde final : +  $1\,141 \text{ €}$

### **Résolutions votées par l'AGO :**

- **L'AG approuve les comptes (compte de résultat et bilan) de l'exercice clos le 31/08/2019 qui se soldent par un déficit de 3 891 €.**
- **L'AG décide d'affecter le résultat de l'exercice en report à nouveau.**
- **L'AG donne entier quitus au gérant.**
- **L'AG vote le BP 2019-2020 présenté : - 7 779 €.**
- **L'AG vote les nouvelles modalités de calcul de la part de la SCDAD IdF et la porte à 60 €, en accord avec le BP 2019-2020 et en application des statuts (art 10-3).**

**Chaque résolution est approuvée successivement à l'unanimité.**

### **Elections du Conseil de gérance et du gérant :**

- Conseil de Gérance : Jean-Pierre Anglade, Martine Aptel-Brunet, Martine Debiesse, Edith Louvier, François Lérique, Claudine Parayre, Emmanuel Pignot, L. Sainte Fare Garnot. sont réélus.
- Non réélection au conseil de gérance : Juliette Sniter (problème de santé).
- Gérant : Laurent Sainte Fare Garnot est réélu.

**L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée générale ordinaire est déclarée close.**

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France**, SCDAD IdF,  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

### **19 janvier 2020**

Présents et représentés : 484 associés.

Le quorum (116 associés) étant atteint et largement dépassé, l'assemblée peut délibérer.

L'assemblée débute par une introduction dans laquelle le gérant explique les motifs qui ont conduit à l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire.

En particulier, il est rappelé les difficultés générées par l'inadéquation du statut de société civile avec le très grand nombre d'associés, sachant que le nombre de perdus de vue a été croissant ces derniers temps.

Pour préserver les objectifs de Terres Fertiles, après recherches des solutions, la seule option que le conseil de gérance a retenue comme vraiment réalisable consiste en la vente des parcelles à la Foncière Terre de Liens, dont les objectifs et les valeurs rejoignent les nôtres, mais avec un statut administratif plus approprié pour la longue durée que celui d'une société civile.

L'impossibilité d'actualiser les domiciles de tous les associés, le recueil pour moitié seulement des copies de cartes d'identité, ou d'attestation préfectorale pour les associations (personnes morales) membres de la société, des successions non réglées, l'impossibilité d'actualiser le K bis contraignent à envisager la dissolution de la société et sa liquidation amiable.

#### **Le gérant rappelle l'ordre du jour :**

- Validation des cessions gracieuses (vote).
- Approbation du principe de remboursement de parts de chaque lot, selon les modalités statutaires et juridiques précisées ci-dessous :  
*A l'issue de l'achat des parcelles agricoles de Terres Fertiles par Terre de Liens, il pourra être procédé au remboursement des parts pour chaque associé, à la condition expresse qu'il en fasse la demande personnellement et par courrier postal accompagné d'un RIB (vote).*
- A l'issue du remboursement de tous les associés et de la constitution du séquestre y correspondant pour ceux qui n'auraient pu l'être, affectation d'un solde résiduel éventuel dans un projet concourant aux mêmes objectifs selon l'article 10-3 des statuts (vote).
- Décision de dissolution et liquidation amiable de la Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France (vote).
- Désignation du gérant comme liquidateur amiable (vote).
- Rappel : la SCDAD IdF n'emploie aucun salarié, et n'est pas assujettie à la TVA.

#### **Validation des cessions gracieuses de parts à Terres Fertiles par deux associés :**

- J. Sindou Faurie abandonne ses 3 parts à Terres Fertiles.
- M. Chochon cède gracieusement sa part à Terres Fertiles.

Total des cessions gracieuses : 4 parts.

**Les cessions gracieuses sont approuvées à l'unanimité.**

**Les différentes résolutions sont soumises au vote :**

**Société Civile pour le Développement d'une Agriculture Durable en Ile de France, SCDAD IdF,**  
(dite Terres Fertiles), RCS Evry : 484 353 040, capital social de 149 900 €,  
société en liquidation, siège de la liquidation : 1 pl de la mairie 91190 Villiers le Bâcle,  
liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne 78350 Jouy-en-Josas (adresse courrier)

**Résolution 1 :**

- L'AGE vote la possibilité de rembourser tout associé qui en fait la demande par courrier simple sans attendre la prochaine AG (demande par écrit, signée, accompagnée d'un Rib).  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 2 :**

- L'AGE vote qu'un solde de trésorerie éventuel à l'issue du remboursement des associés et/ou de la mise sous séquestre des montants correspondants pour ceux qui n'auraient pu l'être pourra être attribuée à un projet concourant aux mêmes objectifs (selon l'article 10-3 des statuts).  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 3 :**

- L'AGE décide la dissolution anticipée de la SCDAD IdF.  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 4 :**

- L'AGE décide qu'une liquidation amiable sera mise en œuvre.  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 5 :**

- L'AGE fixe le siège social de la liquidation amiable au siège social actuel.  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 6 :**

- L'AGE désigne le gérant comme liquidateur amiable : L. Sainte Fare Garnot, 41 rue du Dr Kurzenne, 78350 Jouy en Josas.  
**Votée à l'unanimité.**

**Résolution 7 :**

- L'AGE définit les pouvoirs du liquidateur amiable comme étant les plus étendus. Celui-ci produira au terme de son mandat un rapport précis sur sa mission.  
**Votée à l'unanimité.**

**Rappels pour information :**

- L'AGE est informée que la société subsiste pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
- La SCDAD IdF n'emploie aucun salarié, et n'est pas assujettie à la TVA.

**L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée close.**